



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opérations/logistique, bureau état-major des opérations marine.*

**DÉCISION N° 282/DEF/EMM/OPL/EMO portant affectation de la vedette côtière de surveillance maritime Verdon.**

*Du 01 août 2006.*

NOR D E F B 0 6 5 1 6 0 7 S

---

Référence de publication : BOC/PP 1, 2007, texte 34.

---

La vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) P602 *Verdon* est affectée à la brigade de gendarmerie maritime de Dzaoudzi (Mayotte) à compter du 1er mai 2005.

Elle est placée sous le commandement organique du commandant de la gendarmerie maritime.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opérations/logistique, bureau soutien des bâtiments et formations à terre.*

**DÉCISION N° 655/DEF/EMM/OPL/STN portant la condamnation de la vedette de surveillance côtière de la gendarmerie maritime P760 de type V 14 *Pétulante*.**

*Du 01 août 2006.*

NOR D E F B 0 6 5 1 6 0 8 S

---

Référence :

Arrêté n°52 du 07 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0) modifié.

Référence de publication : BOC/PP 1, 2007, texte 35.

---

La vedette de surveillance côtière de la gendarmerie maritime P 760 de type V 14 *Pétulante* est condamnée et débaptisée à compter de ce jour et le numéro de coque Q 823 lui est attribué.

La coque Q 823 sera remise à l'administration des domaines pour être vendue en l'état.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.